



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pau, le 13/06/18

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 3

Vigilance ORANGE pour FORTES PLUIES et INONDATIONS Point de situation à 9h30

Rappel des niveaux de vigilance :

Depuis lundi 11 juin 2018 à 17h, Météo-France a placé le département au niveau de vigilance **ORANGE** pour les aléas fortes pluies et inondations.

Ce matin à 5h49, le service de prévision des crues a placé au niveau de vigilance **ORANGE**, les cours d'eau suivants :

- Gave de Pau béarnais ;
- Gave d'Oloron ;
- Gave réunis.

Les cours d'eau suivants se situent au niveau de vigilance **JAUNE** :

- Nive ;
- Nivelle.

Actions en cours :

Les services de sécurité et de secours sont principalement mobilisés sur les zones suivantes :

- Salies-de-Béarn avec près de 65% de la commune inondée (jusqu'à 1m60 hauteur d'eau). Des opérations de pompage sont en cours ;
- Mourenx avec l'évacuation du quartier Labarthe et la fermeture de l'école du bourg ;
- Izeste avec l'évacuation d'un lotissement situé en bordure de gave et la fermeture à la circulation de la rue des Pyrénées (environ 70cm sur la voie) ;
- Gourette avec une montée rapide des eaux qui a nécessité la mise en sécurité de personnes par l'hélicoptère de la sécurité civile DRAGON64.

Évolution de la situation :

Si aucun incident notoire n'a été observé sur la côte basque, les secteurs de Sames, Urt et Bayonne sont observés avec attention par les services opérationnels compte-tenu de la vigilance ORANGE sur les gaves réunis.

Impacts sur les réseaux :

Des perturbations restent observées sur les axes routiers. Pour toutes les informations concernant l'état des routes => <http://inforoute.le64.fr/>

1 800 clients sont actuellement privés d'électricité. Les équipes techniques ENEDIS sont sur le terrain et prévoient une remise en électricité progressive au cours de la journée.

Le Préfet, en lien avec les services opérationnels et les maires, reste en posture de veille active et demeure vigilant quant à l'évolution de la situation. Le prochain point de situation sera effectué à 11h.

Le Préfet appelle chacun à la plus grande vigilance, en particulier les usagers de la route en adaptant leurs comportements. Il est également demandé aux maires de prendre toutes les mesures permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens et de mettre en œuvre, le cas échéant, leur plan communal de sauvegarde. Une attention particulière devra être portée sur les campings et les manifestations de plein air notamment.

RAPPEL DES CONSIGNES COMPORTEMENTALES EN CAS DE RISQUE INONDATION

Rappel aux usagers concernant les crues :

- tenez-vous informé de la situation. Certains cours d'eau peuvent connaître une montée rapide des eaux ;
- soyez vigilants si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable ;
- conformez-vous à la signalisation routière.

Rappel aux usagers concernant les zones inondées :

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous, et en particulier des usagers de la route :

- **Se renseigner avant d'entreprendre vos déplacements et être très prudents. Respecter, en particulier, les déviations mises en place.**
- **Ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.**
- **Dans les zones habituellement inondables, mettre en sécurité les biens susceptibles d'être endommagés et surveiller la montée des eaux.**
- **Écouter les bulletins météorologiques**
- **Éviter tout déplacement dans la mesure du possible dans les départements concernés.**
- **Être vigilant :**
 - S'assurer du bon état des véhicules (feux, essuie-glace, pneus) ;
 - Allumer les feux de croisement pour être mieux vu ;
 - Respecter les limitations de vitesse (110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur voies rapides et 80 km/h sur route) ;
 - Se méfier de l'aquaplaning et des routes qui risquent d'être submergées.
- **Pour protéger l'intégrité des personnes et leur environnement proche :**
 - Prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des biens face à la montée des eaux, même dans des zones rarement touchées par les inondations ;
 - S'efforcer de boucher toutes les ouvertures basses du domicile (portes, soupiraux, etc...) ;
 - Surélever tout ce qui peut être touché par l'eau ;
 - Placer les objets ou documents précieux dans les étages ;
 - Mettre les animaux d'élevage à l'abri, sur les hauteurs ;
 - Couper l'électricité et le gaz.

Les cartes des crues sont disponibles sur le site : <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=23>

Contact Presse :
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques- Bureau de la Communication Interministérielle
05 59 98 24 10 - 24 16 / 06 88 67 65 19
pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

